

## *État de l'intégration régionale en Afrique – Point sur la convergence macroéconomique*

### *Introduction*

La convergence des politiques macroéconomiques est l'un des instruments essentiels pour la réalisation d'une intégration régionale ainsi que pour la croissance économique. Elle tient une place importante dans l'efficacité, la promotion de la responsabilité publique et ainsi, dans l'essor économique et le développement durable. Elle gagne en popularité parmi de nombreux économistes des régions en développement, y compris celles d'Afrique. La convergence entre les pays africains intégrateurs, en particulier ceux qui se situent à différents niveaux de développement économique, offre à ces pays une plate-forme leur permettant de combler leur retard en réduisant leurs disparités. Une intégration régionale profonde ne peut être réalisée sans une convergence macroéconomique durable.

Cinq des huit CER<sup>1</sup> reconnues par l'Union africaine ont fixé des objectifs de convergence de politiques macroéconomiques et monétaires visant à harmoniser leurs indicateurs économiques. Toutefois, les pays au sein de ces CER ne sont pas parvenus à converger suffisamment vers ces indicateurs. Il a été difficile de coordonner efficacement les programmes de convergence des politiques macroéconomiques approuvés de sorte à faciliter la réalisation des objectifs.

### *Quelques faits sur les efforts des CER à réaliser la convergence macroéconomique et l'intégration monétaire / financière*

La **SADC** est parvenue à ramener l'inflation moyenne à 9,4% en 2017 et ladite inflation devrait encore baisser à 7% en 2018 en raison d'une récolte exceptionnelle et des taux de change stabilisés, entre autres. (Perspectives économiques de l'Afrique australe, 2018). Toutefois, au cours de la même période, la SADC n'a pas atteint certains objectifs tels que la création d'un marché commun d'ici à 2015, d'union monétaire d'ici à 2016 et d'une monnaie unique d'ici 2018. Le non-respect de ces objectifs, jugés trop ambitieux a poussé les chefs d'État et de gouvernement à revenir sur leur décision.

La **CEDEAO** a procédé à un réalignement de ses critères de convergence en 2014 afin de fusionner les objectifs des pays de la ZMAO<sup>2</sup> et de l'UEMOA<sup>3</sup> en une seule zone monétaire d'ici à 2020. Les nouveaux critères principaux exigent que les déficits budgétaires des pays membres ne dépassent pas 3% du PIB ; l'inflation annuelle moyenne ne dépasse pas 5% d'ici à 2019 et les réserves brutes ne dépassent pas elles, trois mois d'importations. Les critères secondaires exigent que le ratio dette publique / PIB ne dépasse pas 70% ; le financement des déficits budgétaires par

---

<sup>1</sup> À savoir, la SADC, le COMESA, la CEDEAO, la CAE et la CEEAC

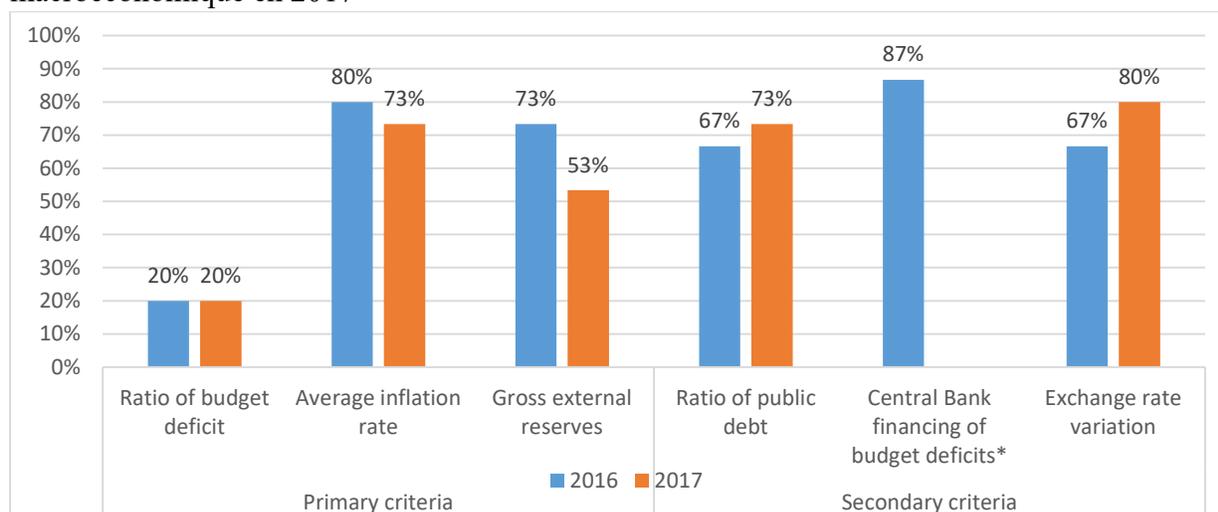
<sup>2</sup> ZMAO comprend la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigéria, le Libéria et la Sierra Leone

<sup>3</sup> UEMOA comprend le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo

la banque centrale ne dépasse pas 10% des recettes fiscales de l'année précédente et la variation du taux de change nominal soit comprise entre +/- 10%.

Le croquis ci-dessous compare la réalisation des critères de convergence par les membres de la CEDEAO en 2016 et 2017. Le nombre de pays de la CEDEAO ayant atteint les critères principaux de taux d'inflation moyen et de réserves extérieures brutes a diminué en 2017, tandis que le nombre de pays satisfaisant les critères secondaires concernant le ratio de la dette publique et de la variation du taux de change a augmenté.

### Proportion d'États membres de la CEDEAO répondant aux critères de convergence macroéconomique en 2017



**Source :** Compilée à partir de diverses sources (site Internet de la CEDEAO, 2017 ; base de données du FMI, 2018 ; site Internet de la BAD, 2018 ; et CNUCED, 2019. \*Données concernant le financement des déficits budgétaires par la Banque centrale pas encore disponibles pour 2017.

Les membres de la CEDEAO ont convenu que les pays répondant aux critères de convergence adopteront une nouvelle monnaie commune, l'Éco, à partir de 2020 (CEDEAO, 2019). La CEDEAO procédera à une évaluation officielle du nombre de pays répondant aux critères à la fin de 2019. Un groupe de travail présidentiel a été créé pour faire le suivi de la création de la monnaie unique, dirigé par les chefs d'État de la Côte d'Ivoire, du Ghana et du Nigéria et le Comité des gouverneurs des banques centrales (BBC, 2019). Cependant, un économiste de l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest a mis en garde que 2020 est un délai irréaliste étant donné que plusieurs autres points doivent encore être finalisés.

La **Communauté de l'Afrique de l'Est** envisage d'introduire une monnaie commune qui remplacera les monnaies nationales d'ici à 2024, nécessitant notamment une harmonisation des cadres de politique monétaire et des opérations de change, des règles et pratiques régissant le contrôle des banques, ainsi qu'une intégration des systèmes de paiement et des marchés financiers. Les membres de la CAE sont plutôt parvenus à atteindre l'objectif fixé en matière d'inflation en

2016 et 2017, mais ne sont pas parvenus à atteindre un objectif record en matière de déficit budgétaire, avec seulement 17% des membres de la CAE ayant atteint cet objectif en 2017.

La région de la **CEEAC** a peu progressé en matière de convergence macroéconomique. Bien que l'Union de la CEMAC existante ait fusionné dans la configuration de la CEEAC, l'élargissement de l'union monétaire de la CEMAC au reste des États membres de la CEEAC a été lent, en partie en raison de l'absence d'un mécanisme formel de convergence des politiques macroéconomiques au sein de la CEEAC. Le mécanisme de convergence macroéconomique de la CEMAC devrait être élargi à l'ensemble des membres de la CEEAC. Au sein de la CEMAC, les pays membres ont réalisé de grands progrès en ce qui concerne la convergence du ratio de la dette publique, mais légèrement mieux dans les trois autres critères de convergence concernant le maintien d'un solde budgétaire positif/nul, du taux d'inflation annuel inférieur à 3% et la non-accumulation d'arriérés intérieurs et extérieurs.

Le **COMESA** poursuit son Programme de coopération monétaire, adopté en 1992, visant à accélérer l'établissement d'une union monétaire d'ici à 2025. Parmi les réalisations de la région, on compte un Système régional de paiements et de règlements (REPSS) offrant un règlement en fin de journée, en une monnaie unique et un guichet unique permettant aux banques centrales de la région d'effectuer des paiements dans un environnement multidevises. En mars 2017, neuf pays ont mis en œuvre le REPSS. Les importateurs et les exportateurs sont donc en mesure de payer et de recevoir des paiements pour des biens et services via une plate-forme efficace et rentable.

Pour la **CEN-SAD**, le traité révisé de 2013 de la Communauté des États sahélo-sahariens énonce au minimum les objectifs en matière de convergence financière et macroéconomique ou d'intégration monétaire. Dix États membres de la CEN-SAD sont toutefois membres des unions monétaires de l'UEMOA et de la CEMAC dont le franc CFA de l'Afrique de l'Ouest et celui de l'Afrique centrale ont toujours été à parité et sont effectivement interchangeables, chacun étant rattaché à l'Euro<sup>4</sup>. Six autres pays de la CEN-SAD sont membres du COMESA et poursuivent les objectifs susmentionnés de convergence macroéconomique du COMESA.

Les pays de l'**IGAD** ont convenu dans le traité établissant l'IGAD de coopérer afin d'harmoniser progressivement leurs politiques fiscales et monétaires<sup>5</sup>. Cependant, la région n'a pas encore mis en place de mécanisme de convergence macroéconomique. Les buts et objectifs du Traité de l'IGAD prévoient toutefois que ses membres promeuvent et réalisent les objectifs du Marché commun de l'Afrique de l'Est et australe (COMESA). En conséquence, sept des huit pays de l'IGAD sont parties aux objectifs de convergence macroéconomique du COMESA.

L'**UMA** a pour objectif de créer une Union économique du Maghreb (site Internet de l'UMA, 2019) ; cependant, la convergence financière et macroéconomique ou la création d'une monnaie unique ne sont pas énoncées dans le traité. L'Égypte et la Tunisie sont membres du COMESA.

---

<sup>4</sup> Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo sont des membres de l'UEMOA alors que la République centrafricaine et le Tchad sont des membres de la CEMAC.

<sup>5</sup> Article 13.k de l'Accord établissant l'Autorité inter-gouvernementale pour le développement (IGAD)

## Que faut-il faire ?

- Intensification des efforts fournis par les États membres et les CER pour atteindre les objectifs macroéconomiques dans les délais convenus.
- Mise en place de mécanismes efficaces pour le suivi des critères des objectifs de convergence macroéconomique.
- Harmonisation des cadres macroéconomiques des CER et des plans d'action pour la mise en œuvre de la ZLECA.
- Intégration des indicateurs macroéconomiques convenus des CER dans les plans / stratégies de développement nationaux afin d'améliorer les perspectives de mise en œuvre.
- Coordination adéquate dans la mise en œuvre des cadres macroéconomiques entre les CER et les États membres.